

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**Commune de OYTIER SAINT-OBLAS**

**ARRETE n° 2024 / 093**

**Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS**

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;  
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée le 25 juillet 2024 par l'entreprise CHOLTON SAS de Chabanière (69440), en vue de travaux sur le domaine public, pour la création d'un réseau AEP, au niveau du 225 chemin de la Madone à Oytier Saint Oblas.

**Considérant** que l'entreprise CHOLTON SAS (69440), doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux empiétant sur le domaine communal.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'entreprise CHOLTON SAS de Chabanière (69440) est autorisée à effectuer des travaux sur le domaine public, en vue de travaux sur le domaine public, pour la création d'un réseau AEP, au niveau du 225 Chemin de la Madone à Oytier Saint Oblas, du lundi 02 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024

**ARTICLE 2** : Pendant la durée des travaux, le chemin de la Madone sera interdit dans les deux sens de circulation, et une déviation sera mise en place par des panneaux de signalisation, via le chemin Neuf, aux horaires suivants :

- De 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi

**ARTICLE 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en conformité à l'article 2

**ARTICLE 4** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise CHOLTON SAS de Chabanière (69440)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Madame la cheffe de corps des Sapeurs-Pompiers de Septème (38780)
- Monsieur le responsable du SMND d'Heyrieux (38540)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 27 août 2024

Le Maire :  
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS  
Certifie exécutoire le présent arrêté  
Affiché le :  
Sous sa responsabilité